

## « Engagement de dépenses »

Le Président de la CCI de La Réunion,

Vu les dispositions de l'article R711-68 et A 712-35 du code de commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la CCI Réunion,

#### Décide :

De déléguer sa signature en matière d'engagements de dépenses au profit de la CCI aux agents permanents listés en annexe.

En ce qui concerne les dépenses, le délégataire se doit vérifier :

- De l'existence de crédits encore disponibles au budget, au titre du type de dépenses ;
- De l'existence ou non d'un marché pour le type de dépense envisagé; Si un marché est existant et si ce marché le permet (marché à bons de commande), les délégataires peuvent être habilités à signer les bons de commande et ce dans la limite HT de leur montant par engagement;
- Des règles fixées dans les conventions de financement si la dépense est couverte par une subvention ou une intervention en fonds propres du financeur;
- De la régularité de l'engagement de dépense, notamment au regard du Code des marchés publics et du besoin légitime de la CCI;
- De la réalité du bien livré ou du service rendu à la CCI donnant lieu à la dépense (« service fait »),
- De la qualité des pièces justificatives (contrôle factures ou autres documents tenant lieu de demande de paiement) et, notamment, l'exactitude du montant de la dépense,
- De l'émission d'un bon de commande.

A noter qu'en l'absence du délégataire, la personne désignée intérimaire assure la suppléance dès lors qu'elle bénéficie d'une délégation d'engagement des dépenses et ce dans la limite du montant d'engagement du délégataire absent.

Le périmètre de délégation s'entend par l'ensemble des sections budgétaires rattachées à la Direction ou au service concerné.

Sont exclus de la présente délégation :

- Les engagements de dépenses dépassant le budget, qui relèvent de l'appréciation du Directeur Général ou du Président,
- La notification d'un marché de 25.000 € HT ou plus qui relève du Président.

L'attention du délégataire est attirée sur la responsabilité civile et pénale attachée à la délégation.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Saint-Denis, le 01.03.2024

Le Président,

La Réunion De l



« Engagement de dépenses »

# **SIEGE & SERVICES SUPPORT**

Périmètre de la délégation	Nom Prénom	Fonction	Limite HT Par engagement
Direction Générale & tous services	Jocelyn TRULES	Directeur Général	< 45 000 €
	Ludovic SERRE Directeur Général Adjoint		< 25 000 €
Cabinet	Bernard ALPHONSINE	Directeur	< 15 000 €
Direction de la Communication	Salim MOTARA	Directeur	< 15 000 €
Pôle Assistance à la Présidence	Virginie CUVELIER VARDIN	Responsable	< 4 000 €
Direction aux affaires juridiques et assurances	Corinne MANEROUCK	Directrice	< 4 000 €
Direction des Ressources Humaines	Vanessa JAGLALE	Directrice	< 10 000 €
Direction des Ressources Humaines	Patricia ABUFERA	Adjointe à la Directrice	< 4000 €
Direction des Systèmes d'Information	Jean-Éric THIAW THI	Directeur	< 15 000 €
Direction Financière	Charles Henry MACORAL	Directeur	< 15 000 €
Direction Achats Marchés	Alain PARROSSES	Directeur	< 4 000 €
Pôle Immobilier et Moyens	Roanito INFANTE	Directeur	< 10 000 €

Saint-Denis, le 01.03.2024

« Bon pour délégation de signature en matière d'engagement de dépenses »

COMMERCE

Le Président,



« Engagement de dépenses »

# **POLE ECONOMIQUE**

Périmètre de la délégation	Nom Prénom	Fonction	Limite HT Par engagement
Pôle Economique	Azize AMODE	Directeur	< 15 000 €
Pôle Economique	Karima BADAT	Directrice CCI Entrepreneuriat et proximité	< 4000 €
Pôle Economique	David JAVEGNY	Responsable Appui aux Filières	< 4000 €
Pôle Economique	Heddy OGIRE	Responsable Expertise et appui aux transitions et mutations	< 4000 €
Pôle Economique	Anne-Marie GARCIA	Responsable Formalités, juridique, prévention	< 4000 €

Saint-Denis, le OA.OA.2024

« Bon pour délégation de signature en matière d'engagement de dépenses »

COMMERCE

Le Président,



« Engagement de dépenses »

# CENTRE REGIONAL D'INNOVATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Périmètre de la délégation	Nom Prénom	Fonction	Limite HT Par engagement
Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie	Sophie JEANNETTE	Directrice	< 15 000 €

Saint-Denis, le 01.03.2024

« Bon pour délégation de signature en matière d'engagement de dépenses »

OMMERC

Le Président,



« Engagement de dépenses »

# **POLE FORMATION**

Périmètre de la délégation	Nom Prénom	Fonction	Limite HT Par engagement
Pôle Formation	Marie-Claude DE MUNARI	Directrice	< 15 000 €
	Isabelle VERROUGSTRAETE	Directrice Adjointe	< 15 000 €
	Thierry BAILLIF	Directeur Filière HRT	< 4 000 €
	Christopher GOVINDIN	Responsable pédagogique filière HRT	< 4 000 €
	Hélène MAGNE	Directrice filière technique	< 2 000 €
	Jean-Pierre MELOU	Directeur adjoint filière technique	< 2 000 €
	Norman SIMJEE	Directeur Filière tertiaire	< 2 000 €
	Richenelle MAILLOT	Directrice adjointe Filière tertiaire	< 2 000 €

Saint-Denis, le 01.03.2024.

« Bon pour délégation de signature en matière d'engagement de dépenses »

La Réunion

Le Président,